



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 09/06/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Procurations
23	21	2

Vote
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0 Déport : 1 – Mme BEAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Niort

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Le SIGNAL, sous la présidence du Maire, Mme BEAU Marie-Noëlle. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises aux conseillers municipaux le 20/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20/05/2026.

Présents : Mmes BEAU, BERNIER, BRILLANCEAU, CHOUETTE, BODIN, HUESCA, MAXIMIN, POUSSET, TAILLET, WARCK
Mrs BILLON, BOINOT, DAUBIGNE, FERRET, GUILLON, LACAILE, MAHU, MERCERON, MORIT, PELLETIER, VALLEE

Excusées ayant donné procuration : Mme GUERIN à Mme CHOUETTE, Mme LEYSSENE à Mme BEAU

Secrétaire de séance : Mme CHOUETTE

D.4400 – Budget annexe du quartier de la Treille : vote du Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat au budget supplémentaire 2026

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux documents partiellement redondants et souvent trop volumineux ;
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) par le Conseil municipal constitue l'arrêté des comptes.

Les documents ont été présentés par Madame le Maire aux membres du Conseil municipal.

QUARTIER DE LA TREILLE - QUARTIER DE LA TREILLE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	775 774,40	364 143,00	1 139 917,40
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	461 831,96	356 871,46	818 503,42
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,96	0,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-0,96	-0,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-314 142,44	-7 271,54	
	Excédent /déficit	G + H	-314 142,44	-7 272,50	
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	
		G + H + I	-314 142,44	-7 272,50	

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Madame le Maire s'étant retirée pour le vote du CFU, Madame CHOUETTE Laëtitia, adjointe aux Finances, préside la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe quartier de la Treille, dressé conjointement par le Maire et le comptable public ;
- ✓ **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Fonctionnement – Dépenses – Déficit reporté 002 : 7 272,50 € ;
- ✓ **AFFECTER** le résultat d'investissement comme suit :
 - Couverture du besoin réel de financement – Affectation au compte 1068 : // €
 - Investissement – Dépenses – Déficit reporté 001 : 314 142,44 €.

Fait et délibéré les jours ; mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/05/2026

Le Maire,
Mme BEAU Marie-Noëlle



La secrétaire de séance,
Mme CHOUETTE Laëtitia

